

# L'ÉDITO

**Béatrice Delvaux**

EDITORIALISTE EN CHEF

## **MAWDA : L'HONNEUR DE LA BELGIQUE EST EN JEU**

**U**n enfant qui fuit la guerre ne peut mourir en Belgique d'une balle de la police. Pas chez nous, pas sur notre sol. Mais si cela se produit, ce n'est pas l'empathie, la compréhension ou les excuses qui peuvent faire office de réponse et « effacer » l'ardoise, mais l'établissement de la vérité, par tous les moyens, de manière ensuite à pouvoir rendre la justice.

Mawda est morte à deux ans, d'une balle dans la tête, quelque part sur l'autoroute E42. Une semaine plus tard, on est revenu au fonctionnement normal d'une démocratie, où l'on donne au mort, d'abord et avant tout, le statut de victime et à ses parents le droit inaliénable à l'humanité : à défaut d'avoir pu être aux côtés de leur enfant lors de ses derniers instants, pouvoir l'enterrer selon leurs souhaits et savoir ce qui leur vaut de porter un petit cercueil en terre, sans se faire signifier par priorité, de quitter le territoire. Le Premier ministre avait raison hier à la Chambre : l'honneur de notre pays est en jeu. Et la police se trouve devant l'obligation impérative de répondre à des

questions multiples. Pourquoi ce policier a-t-il tiré ? A-t-il visé une cible, et laquelle ? Dans quel but ? Avec quelle autorisation ? Comment expliquer le « stress » qui s'est emparé de cette scène de crime au moment des faits, et qui a perduré dans les jours qui ont suivi, au point de priver une petite fille de ses parents, alors qu'elle rendait son dernier souffle ?

**En démocratie, chaque responsabilité doit être regardée individuellement**

Quelles sont les règles qui encadrent la poursuite de véhicules en fuite et sont-elles différentes désormais s'il s'agit de traquer des trafiquants accompagnés de leurs « proies » ?

Ce mardi, les parlementaires ont rempli leur mission, en alignant

ces interpellations. Les instances ad hoc, comité P et Parquet, mènent désormais leurs enquêtes selon les règles prévues. Ce n'est qu'après, lorsque les éléments de réponse seront sur table, que l'on verra si et comment la question de la responsabilité politique se pose.

En démocratie, chaque responsabilité doit être considérée individuellement, au regard des lois existantes et non des jugements subjectifs portés sur une réalité. C'est ce qu'on appelle l'État de droit qui est d'application pour les migrants comme pour les citoyens belges. Aujourd'hui, avec la mort de cette petite fille, la première responsabilité à analyser est celle de ceux qui ont porté le coup fatal et sur laquelle il faut faire toute la lumière, pour ensuite tirer les conséquences qui s'imposent.

Cela n'enlève évidemment rien à la nécessité de poursuivre le combat contre les passeurs. Ce n'est pas eux qui ont tué Mawda, mais ils font un commerce honteux et lâche de l'exploitation des destins de ces familles et individus en détresse, fuyant leurs chez eux. Alors que Mawda mourait, son passeur songeait avant tout à sauver sa peau, se fondant dans la masse de ses victimes.